

Affaire suivie par : **Claudie QUIATOL / SERVICE DE L'URBANISME**

DIVISION DE PROPRIETE

Dossier n° : DIV 2022 019
Accordé le : 15/05/2023

Arrêté municipal n°23/083/DBA du 15/05/2023

Autorisant la division sur la propriété foncière constituée des parcelles n°113pie (448221-8839 et 448221-9783) de la section DUMBEA, n°2pie de la section KOUTIO et n°86pie de la section DUMBEA : la création de fait par le passage de l'Avenue d'Auteuil de deux (2) entités foncières ; la division d'une entité foncière en trois (3) parcelles projetées n°124, 127 et un surplus non renuméroté constitué des parcelles 2pie, 11pie (448221-8839), 123 et 113pie (448221-9783) et la division d'une entité foncière en trois (3) parcelles projetées n° 125, 126 et 123 de la section AUTEUIL, commune de Dumbéa.

Le Maire de la Commune de Dumbéa ;

VU la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie ;

VU le Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie ;

VU le Code des Impôts ;

VU la loi modifiée n°99-210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie ;

VU la délibération n°12/CP du 18 mars 2015 relative à la partie réglementaire du code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie ;

VU la délibération n° 28-2006/APS du 27 juillet 2006 portant réglementation des lotissements et des divisions dans la Province Sud ;

VU la délibération n°52-2012/APS du 18 décembre 2012, approuvant la révision du Plan d'Urbanisme Directeur de la Commune de Dumbéa ;

VU la délibération n°2012/436 du 16 novembre 2012 approuvant le projet de Plan d'Urbanisme Directeur de la commune de Dumbéa ;

VU la délibération n°2020/248 du 03 juillet 2020 relative à la délégation de pouvoir du Conseil Municipal au bénéfice du Maire ;

VU l'avis favorable de la Calédonienne des Eaux, référencé TEC/BE/DS/193/22 en date du 12 décembre 2022 ;

VU l'avis réputé favorable d'ENERCAL dans les délais impartis,

VU le certificat de dépôt du Service Topographique et Foncier de la Direction de l'Aménagement de l'Équipement et des Moyens de la Province Sud, référencé n° 202987-2022/2-REP/DAEM en date du 30 mars 2023 ;

VU la demande de division de terrain présentée par :

Le Cabinet de géomètre expert NATHALIE GARRIDO

Déposée le : 21 novembre 2022

Complétée le : 21 février 2023

Pour un terrain appartenant à : la VILLE DE DUMBEA